



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2024010

Domaine : 7.5.2

Date de convocation : 24 mai 2024

Date de l'affichage : 24 mai 2024

Date d'affichage de la délibération : 31 mai 2024

Objet : 10 – Subventions aux établissements scolaires : répartition des crédits et versements 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai à vingt heures,

Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Monique MERIZIO, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Agnès LUXIN, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Yannick MAURICE, Sylvie MORELLE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Alain SACCHETTI a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Françoise ROMANETTI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Monsieur Jean-Guillaume CARONE a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO

Monsieur Frédéric DIVIALLE a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 29
- Votants : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Alexandre KARADJINOV, adjoint au maire chargé de l'Education,

VU la loi 83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

VU le code des Collectivités Territoriales,

VU l'avis du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Education,

CONSIDERANT les crédits qui seront ouverts au budget primitif de l'exercice 2024,

CONSIDERANT la volonté de favoriser la visite de musée aux enfants des écoles de la commune,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de l'attribution de subventions transports et entrées de musée aux coopératives des écoles à hauteur de 60 € par classe pour 63 classes en élémentaire et 36 classes en maternelle (dont les classes ULIS et TED), soit un montant total de 5 940 €, pour l'année 2024, réparti de la façon suivante :

Ecole	Nombre de classe	Subvention	Ecole	Nombre de classe	Subvention
H. Fillette maternelle	3	180 €	H. Fillette élémentaire	6	360 €
P. Neruda maternelle	6	360 €	P. Neruda élémentaire	10	600 €
Challe	7	420 €	L. Rayes	12	720 €
Bois maternelle	4	240 €	Bois élémentaire	9	540 €
Dix Arpents maternelle	4	240 €	Dix Arpents élémentaire	8	480 €
Butte maternelle	4	240 €	Butte élémentaire	8	480 €
Grillon maternelle	3	180 €	Grillon élémentaire	6	360 €
Simone Veil maternelle	5	300 €	Simone Veil élémentaire	6	360 €
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>2 160 €</b>		<b>63</b>	<b>3 780 €</b>

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise  
 Vice-Président de la Communauté  
 d'Agglomération de Cergy-Pontoise  
 Conseiller régional d'Ile-de-France